Le cancer du sein est au deuxième rang des décès chez la femme, après le cancer du col de l'utérus, informe la Ligue sénégalaise contre le cancer (Lisca).

La maladie a atteint des proportions de plus en plus élevées au Sénégal. Selon le directeur de l'Institut du cancer, Pr Mamadou Diop, «le cancer du sein est le deuxième plus fréquent des cancers féminins et le 3e plus fréquent au Sénégal, avec plus de 1 800 nouveaux cas survenant chaque année, avec 75 % de décès».

Consciente de cette situation, la Lisca a initié depuis 2010 une campagne de dépistage du cancer pour permettre aux populations, en particulier les femmes, de s'informer des dangers de la maladie. En France, sur dix personnes atteintes de cancer, neuf guérissent ; alors qu'au Sénégal les neuf meurent, constatent les membres de la Lisca.

Si le cancer est détecté à un stade précoce, la survie relative à cinq ans est supérieure à 90 %, selon le Dr Monique James Thiaw, présidente de ladite structure.

Les facteurs de risque

En matière de cancer, on ne parle pas de cause de la maladie mais des facteurs de risques, selon la Lisca. Pr Diop en distingue ceux qui sont endogènes. Dans cet état de fait, sont mises en cause la puberté précoce, la ménopause tardive, la non fécondité (une femme qui n'a jamais eu d'enfant est exposée). L'obésité et les affections au niveau du sein constituent aussi des facteurs de risques.

Ils peuvent être exogènes. Pr Diop ajoute que dans ce cas de figure, le traitement hormonal substitutif, le tabac, l'alcool, l'exposition à des radiations, la pilule contraceptive consommée au bout de cinq ans successifs peuvent entraîner le cancer. Les soignants précisent que les facteurs cancérigènes tiennent en compte l'âge. C'est la raison pour laquelle les jeunes ne sont pas dépistés.

Dépistage

Secrétaire général de l'Association Henriette de Rouen en France, Samba Kandji distingue le dépistage du diagnostic. Selon lui, le diagnostic est basé sur le prélèvement. Lorsqu'il est tardif, le traitement conservateur est impossible. Le dépistage du cancer, pour sa part, repose sur la mammographie. Elle consiste à une radiographie des seins.

Elle permet de détecter le cancer du sein à un stade très précoce. «Ce qui permet souvent des traitements moins lourds, et améliore les chances de guérison», révèle le directeur de l'Institut du cancer.

Avec la mammographie, poursuit-il, lorsqu'une anomalie est décelée, des examens tels que l'échographie, la ponction ou la biopsie permettent de savoir s'il s'agit d'un cancer ou non. Seulement, les exposants disent qu'il est inutile de le faire avant 45 ans. Pr Diop préconise : «Il faut faire la mammographie tôt afin d'enlever tout tranquillement la tumeur.

En guise de résultat, le sein restera intact.» L'auto examen permet d'éviter, dans des pays pauvres comme le Sénégal, le diagnostic à un stade moins avancé. Il peut commencer à l'âge de 20 ans. Les médecins recommandent en guise de prévention primaire de manger cinq fruits et légumes par jour et de pratiquer 30 mn de sport au minimum par jour.

SANTE PUBLIQUE - LUTTE CONTRE LA VENTE DES MEDICAMENTS DE LA «RUE» : Les pharmaciens favorables à la mise en place des dispositions législatives

Le lancement de la semaine de sensibilisation contre la vente des médicaments de la «rue», tenu hier, a permis au syndicat des pharmaciens privés du Sénégal d'exposer son plan de guerre contre ces «vendeurs de la mort». Ils veulent un cadre juridique réglementaire et des comités de vigilance de proximité pour amener les populations à ne plus faire prospérer ce commerce illicite.

Pour éradiquer la vente des médicaments de la «rue», les pharmaciens privés du Sénégal proposent la mise en place de dispositions «législatives et réglementaires».

Le président du syndicat des pharmaciens privés du Sénégal, Aboubacry Sarr, l'a fait savoir, hier, lors du lancement de la semaine de sensibilisation sur les médicaments de la «rue», tenu à la Maison de la culture Douta Seck. D'après le syndicaliste, la mise en place de ces dispositions est la meilleure manière de dissuader les fraudeurs en les «sanctionnant lourdement».

Les pharmaciens invitent également l'Etat à renforcer la sécurisation du circuit d'importation des médicaments de la «rue». Et d'instaurer le monopole pharmaceutique à travers la suppression de toutes les structures et le démantèlement de tous les points de vente illégaux qui occupent l'espace public.

Il s'agit notamment de Keur Sérigne bi en centre -à Dakar, au niveau de la banlieue, des marchés hebdomadaires, à Touba, etc. Il s'y ajoute la promotion d'une collaboration interprofessionnelle de tous les départements ministériels intervenant dans cette gestion transversale des médicaments (douane, police, justice, commerce intérieur, santé et presse).

Les syndicalistes prônent aussi l'institutionnalisation d'un comité national de lutte contre les faux médicaments. Ce, conformément à la dernière recommandation du Forun pharmaceutique, tenu au mois de juin à N'Djamena au Tchad.

Toujours dans le cadre de la lutte contre la vente des médicaments de la «rue» M. Sarr propose la mise en place d'un programme annuel de sensibilisation et d'information des populations en collaboration avec le syndicat et les différents travailleurs des stations de radio et de télévision de la place.

Par ailleurs, le syndicat des pharmaciens privés du Sénégal compte mettre en place des structures proches de la population pour mieux les assister. Cela se fera à travers des comités de vigilance de proximité. Le souci est de barrer la route à ces «vendeurs de la mort» qui investissent les maisons et profitent du faible niveau d'instruction en matière de santé et du pouvoir d'achat limité de nos populations pour écouler leurs marchandises.

Un autre point consiste à organiser des séances de sensibilisation, de communication pour un changement de comportement en relation avec les organisations locales de professionnels du médicament.

Par Aïda SAKHO, Pierre GOMIS et Gnoula DIALLO,
Source:http://fr.allafrica.com/stories/201211131519.html?viewall=1